Titres de transport, tarifs et lieux de vente

LIEUX DE VENTE

- Auprès des conducteurs de cars : ticket à l'unité et, si vous avez une carte OùRA!, abonnements (hors abonnement annuel) et carte 10 trajets

- Dans les points de vente : tous les titres sauf ticket à l'unité

ANNONAY
Gare routière
46 avenue de l'Europe
04 75 33 44 45

VALENCE
Gare routière
48 rue Denis Papin
04 75 81 23 25

AUBENAS
Agence Sotra
Place de la Paix
04 75 35 09 02

MONTÉLIMAR
Gare routière
rue Olivier de Serres
04 75 51 89 69

VALLON-PT-D'ARC
Office de tourisme
1, pl. de l'ancienne gare
04 75 88 04 01

- En ligne sur https://transportscg07.ardeche.fr/boutiqueArdeche/ : tous les titres sauf ticket à l'unité

TARIFS

TICKETS (SANS CARTE OURA!)

TICKET VALABLE 2 H, CORRESPONDANCES AUTORISEES

Voyage à l'unité	plein tarif 3 €	tarif réduit 1,50 €*

billet sans contact 10 voyages	plein tarif 18 €	pas de demi-tarif

Vous êtes en groupe, achetez le billet sans contact "10 voyages".
*Durée de validité 2 ans. *Uniquement pour les moins de 26 ans*

TITRES (AVEC CARTE OURA!)

VALABLES SUR L'ENSEMBLE DES LIGNES DU RESEAU.

10 voyages*	plein tarif 18 €	tarif réduit 9 €

ABONNEMENTS :

Hebdomadaire*	plein tarif 20 €	tarif réduit 10 €
Mensuel*	plein tarif 46 €	tarif réduit 23 €
Annuel**	plein tarif 360 €	tarif réduit 180 €

* Achat possible auprès du conducteur si vous avez déjà la carte OùRA!
**Uniquement en agence ou sur la boutique en ligne "lesept.fr"

Demi-tarif sur l'ensemble des titres pour :

- Moins de 26 ans
- Bénéficiaire d'une allocation sociale : RSA, ASPA, AAH, ASS, ATA : Télécharger le formulaire

Carte de réduction réalisée sur présentation d'un justificatif par votre mairie.
Gratuité : moins de 4 ans /accompagnateur d'une personne handicapée / chiens guide d'aveugles / animaux dans un panier / bagages en soute.

Pour bénéficier du demi-tarif, le droit annuel doit être ouvert sur votre carte OùRA !. Pour cela joignez à votre demande votre justificatif :
- moins de 26 ans : photocopie de la carte d'identité
- bénéficiaires ASS, RSA, ASPA, AAH(1), ATA: demander à la mairie ou au CCAS de votre domicile une attestation de droits à réduction qui vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de perception d'allocation et d'une pièce d'identité.
(1) ASS : allocation spécifique de solidarité / RSA : revenu de solidarité active / ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées / AAH : allocation adultes handicapés